



COMMUNE DE PIMPREZ

Envoyé en préfecture le 08/01/2025

Reçu en préfecture le 08/01/2025

Publié le 08/01/2025

ID : 060-216004861-20250108-2025\_1A-AR

SLO

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**ACCORD A DECLARATION PREALABLE SANS**  
**PRESCRIPTION DECIDEE PAR LE MAIRE AU**  
**NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		Référence dossier
Demande déposée le 04/01/2025		N° DP 060492 25 T0001
Par :	Monsieur DURIEZ David 34 impasse de la Centaurée 60170 PIMPREZ	<b>ARRETE 2025-2</b>
Pour :	Pose d'une clôture	
Sur un terrain sis :	34 impasse de la Centaurée (D1009) 60170 PIMPREZ	

**LE MAIRE,**

Vu la Déclaration Préalable pour travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 04/01/2025 par Monsieur DURIEZ David, demeurant au 34 impasse de la Centaurée à PIMPREZ (60170).

Vu l'objet de la demande :

- Pose d'une clôture d'environ 2 x 20 mètres sur 2.10 mètres de haut en plaque de béton imitation pierre.

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, R.421-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 24 juin 2005 et modifié et révisé le 19 décembre 2013 ;

Considérant l'Article UB 11 – Aspect extérieur :

-Clôtures

Les clôtures doivent présenter une simplicité d'aspect. Elles seront traitées en harmonie de couleurs et de matériaux avec les façades du bâtiment principal. L'emploi de matériaux hétéroclites ou disparates non prévus à cet effet, est interdit. Elles seront à dominante végétale : barrière, grillage ou barreaudage simple sur soubassement ne dépassant pas 0,80 mètre de hauteur, doublés d'une haie vive. Les grillages seront posés sur des poteaux de même teinte à profilés fins. Les clôtures sur rue en plaques de béton armé entre poteaux ne sont pas autorisées. Pour les clôtures en limites séparatives est néanmoins tolérée une plaque de 0,50 mètre en soubassement.

Vu l'affichage en mairie le 08/01/2025 ;

**ARRETE**

**Article 1 :** La Déclaration Préalable n° 06049225T0001 est accordée.

Fait à Pimprez, le 08 janvier 2025

Le Maire,  
Pascal LEFEVRE

